

VILLE D'EYBENS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2008

1/ Reversement de frais de personnel du Budget Annexe de l'Eau au Budget Principal 2008

Deux agents de la ville, rémunérés au Budget Principal, interviennent dans le cadre de leurs missions, dans le suivi administratif et technique du service de distribution de l'eau. Ce service constitue un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) et par conséquent dispose d'un budget autonome annexé au budget principal.

Afin de retracer fidèlement le coût du service de distribution de l'eau, il convient que le Budget de l'Eau reverse au Budget Principal les frais de personnel suivants correspondant à leur coût chargé de l'année 2008 selon le prorata suivant :

50 % du poste de Viviane Morel (suivi administratif)
50 % du poste de Jean-Luc Laurens (suivi technique)

Il convient donc d'émettre un titre de recette sur le Budget Principal au 70/811/70841 et un mandat sur le Budget de l'Eau au 012/6215 du même montant.

Ces opérations budgétaires interviendront après la paye de décembre.

Votée à l'unanimité

2/ Décision Modificative n°2 – Budget Annexe de l'Eau

La DM2 - 2008 modifie le budget initial :

Recettes d'investissement	31 570 €
Dépenses d'investissement	31 570 €
Recettes de fonctionnement	0 €
Dépenses de fonctionnement	0 €

Votée à l'unanimité

BUDGET ANNEXE EAU (M.49)

DECISION MODIFICATIVE N°2

INVESTISSEMENT

COMPTES	LIBELLES	BP + DM1	DM2	BP + DM2
DEPENSES INVESTISSEMENT		537 830	31 570	569 400
001.	Résultat antérieur	48 500		48 500
1641	Emprunt CDC	14 900	600	15 500
1687	Emprunt remboursé à SIERG	400		400
2033	Frais d'insertion		1 200	1 200
21561	Matériel d'exploitation	9 000	-6 000	3 000
2315	Travaux réseau eau	465 030	35 770	500 800
	Clotures réservoir des sabots	39 000		39 000
	Réservoir des Flandrus	80 000	-7 000	73 000
	Maronniers / Vergne	252 000		252 000
	Avenue de la République	20 000	-20 000	0
	Raccordement Mansardes		14 100	14 100
	Parc Mairie		26 700	26 700
	Rue des Pellets		30 000	30 000
	Pré batard		46 000	46 000
	Divers Travaux	74 030	-54 030	20 000
RECETTES INVESTISSEMENT		537 830	31 570	569 400
021.	Virement du Fonctionnement P.O.	32 700		32 700
1068	Affectation du résultat	129 930		129 930
1333	Plan D'aménagement d'ensemble (Vergne)	216 000	-216 000	0
1641	Emprunt	82 000	247 570	329 570
2315	Travaux eau			
281561	Amortissement matériel P.O.	4 200		4 200
281531	Amortissement réseau P.O.	73 000		73 000

COMPTES	LIBELLES	BP + DM1	DM2	BP + DM2
DEPENSES EXPLOITATION		611 000	0	611 000
6061	Consommation eau			
6063	Petites fournitures	500		500
6064	Fournitures administratives	0		0
611	Prestations service analyses (DDASS)	2 000		2 000
6110	prest.sce Sergadi	3 400		3 400
6137	Redevance droits de passage	0		0
6152	Entretien réseau	1 000		1 000
61558	Entretien matériel	1 000		1 000
6215	Remboursement Personnel Ville*			
627	Services Bancaires	150		150
6371	Reversement SIERG	295 000		295 000
6372	Redevance pollution	110 000		110 000
	TOTAL CHAPITRE 011	413 050		413 050
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	64 000		64 000
	TOTAL CHAPITRE 012	64 000		64 000
654	Admission en non valeur	6 000		6 000
	TOTAL CHAPITRE 65	6 000		6 000
66111	Intérêts dette	2 200		2 200
66111	Intérêts emprunt 2007	11 000	-200	10 800
66112	Intérêts courus non échus	800		800
6618	Intérêts remboursés à SIERG	50		50
	TOTAL CHAPITRE 66	14 050	-200	13 850
673	Charges s/exercice antérieur	4 000	200	4 200
	TOTAL CHAPITRE 67	4 000	200	4 200
6811	Dotation amortissements P.O.	77 200		77 200
	TOTAL CHAPITRE 042	77 200		77 200
023.	Virement à l'investissement P.O.	32 700		32 700
RECETTES EXPLOITATION		611 000	0	611 000
002.	Résultat antérieur			
70111	Vente d'eau	610 000		610 000
773	Produits sur exercices antérieurs	1 000		1 000
778	Produits exceptionnels			

3/ Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande pour la fourniture de gaz naturel

La commune d'Eybens, par sa délibération du 7 février 2008 visée en préfecture le 12 février 2008, a adhéré au groupement de commande pour l'achat de gaz naturel dont la Métro est le coordonnateur.

Le Conseil municipal désigne :

- Titulaire : Monsieur Georges FOURNY
- Suppléante : Madame Dominique SCHEIBLIN

membres de la CAO d'Eybens, pour représenter la commune, lors de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande pour l'ouverture des plis et l'attribution de l'accord cadre, relatif à la fourniture de gaz naturel publiée le 28 octobre 2008.

Cette délibération annule et remplace celle du 3 juillet 2008.

Votée à l'unanimité

4/ Saisie du 4C sur le rapport « Politique sportive locale de la ville d'Eybens » réalisé par Pierre Arnaud

La Ville s'engage dans une démarche d'évaluation des politiques publiques municipales. Dans ce cadre, la politique sportive eybinoise fait l'objet d'une réflexion qui a notamment pour objectif d'adapter la politique sportive à l'évolution des demandes et d'envisager des orientations pour son avenir. Pour accompagner cette démarche de réflexion, le Conseil municipal, lors de la séance du 6 décembre 2006, a souhaité que soit réalisée une étude de la politique sportive locale, étude effectuée par Pierre Arnaud, professeur agrégé d'Education Physique et Sportive à l'UFRAPS de Grenoble, Laboratoire Sport et Environnement Social - Université Joseph Fourier (Grenoble 1).

Cette étude a permis de dégager un diagnostic et de mettre en avant plusieurs orientations et propositions pour l'amélioration de la politique sportive.

Le Conseil municipal décide de saisir le Conseil Communal de Consultation des Citoyens, qui a toujours fait preuve d'une grande rigueur dans l'examen des dossiers qui lui ont été confiés, afin de connaître son avis sur la pertinence de ces orientations.

Votée à l'unanimité

5/ Transformation de poste : mise en stage

Compte tenu des besoins du service et du résultat du jury de recrutement pour le remplacement d'un agent qui a quitté la commune par mutation, le Maire décide la transformation suivante :

- suppression d'un poste de rédacteur territorial (catégorie B) et
- création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe (catégorie C)

IB : 281 - 388

Votée à l'unanimité

6/ Transformation de poste : augmentation du temps de travail

Compte tenu des besoins des services et suite à la réorganisation des services, le Maire décide la transformation suivante :

- suppression d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe à temps non complet – 50 % du temps complet
- création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe à temps non complet – 79,82 % du temps complet

IB : 287 - 409

Votée à l'unanimité

7/ Transformation de postes : avancements de grades 2008

- suppression de deux postes de rédacteur principal et
- création de deux postes de rédacteur chef, IB : 425 - 612

- suppression d'un poste d'ingénieur et
- création d'un poste d'ingénieur principal, IB : 541- 966

- suppression d'un poste d'atsem 1^{ère} classe et
- création d'un poste d'atsem principal 2^{ème} classe, IB : 290 - 446

- suppression d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2^{ème} classe et
- création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques 1^{ère} classe, IB : 471 - 593

- suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et
- création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, IB : 343 - 499

Votée à l'unanimité

8/ Création et suppression de postes

Dans le cadre de la nouvelle organisation des services, plusieurs mouvements de personnels sont opérés entre la commune et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à compter du 1^{er} janvier 2009 :

Le Maire décide la création des postes suivants :

- un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, IB : 343 - 499
- un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet - 80 % du temps complet, IB : 281 - 388
- un poste de rédacteur principal, IB : 399 - 579

Le Maire décide la suppression des postes suivants, sachant que ces postes seront créés sur le CCAS :

- un poste de rédacteur
- un poste d'animateur
- un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe
- un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe
- un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe
- un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe
- un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Votée à l'unanimité

9/ Suppression de postes : régularisation de mouvements de personnel antérieurs

Afin de mettre à jour le tableau des emplois suite à une mutation au CCAS, à un départ en retraite compensé par un retour de congé parental et l'augmentation du temps de travail d'autres agents du service, et suite à une mutation compensée également par l'augmentation du temps de travail d'un autre agent, le Maire décide les suppressions de postes suivantes :

- suppression d'un poste de bibliothécaire
- suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet – 79,77 % du temps complet
- suppression d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement musical à temps non complet - 40 % du temps complet

Les décisions de suppressions de postes ont été soumises à l'avis des représentants du personnel lors du comité technique paritaire réuni le 23 octobre 2008, qui ne se sont pas opposés.

Votée à l'unanimité

10/ Régime indemnitaire du Directeur général des services

Le nouveau Directeur général des services (DGS) prendra ses fonctions au mois de janvier 2009. Il ne pourra toutefois être nommé sur l'emploi fonctionnel de DGS qu'à partir du 1^{er} novembre 2009, date de départ en retraite de l'actuel DGS (après qu'il ait soldé son compte épargne temps et ses congés).

Afin de reconnaître le niveau de responsabilité du futur Directeur général des services, il est proposé de sortir cet emploi fonctionnel des règles définies pour les autres agents en terme de régime indemnitaire en lui attribuant, à compter du 1^{er} janvier 2009 :

- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) :

Le niveau de l'IFTS dépend du grade détenu (pour la filière administrative : IFTS 1^{ère} catégorie (1452,20 €/an - valeur au 1/10/2008) : directeur, attaché principal - IFTS 2^{ème} catégorie (1064,81 €/an - valeur au 1/10/2008) : attaché)

L'attribution individuelle peut varier de zéro à huit fois le taux de base. Il est proposé d'appliquer un coefficient multiplicateur 6.

Ces montants sont indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique

- l'indemnité d'exercice des missions des Préfectures (IEMP)

Le montant de l'IEMP est fixé dans la limite d'un montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel (1 372,04 € par an pour les attachés et les attachés principaux et 1494 € par an pour les directeurs – valeurs au 1/11/2008), auquel est appliqué un coefficient multiplicateur variant de 0,8 à 3. Il est proposé d'appliquer le coefficient 3.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Votée à l'unanimité

11/ Demande de subvention pour l'association du Maquis de l'Oisans

Lors de la préparation budgétaire 2008, l'association du Maquis de l'Oisans n'avait pas pu déposer son dossier de demande de subvention dans les temps, son Président étant alors malade. La somme prévue était alors budgétisée sur la ligne de réserve en attendant que le dossier annoncé soit déposé en bonne et due forme.

Le devoir de mémoire ayant été réaffirmé récemment par la volonté de la ville de créer un Office Municipal de la Mémoire, il est aujourd'hui important de soutenir la section d'Eybens du Maquis de l'Oisans par l'attribution d'une subvention de fonctionnement à cette association.

Le Conseil municipal autorise le Maire à verser une subvention d'un montant de 290 €.

Cette somme est prévue au Budget Primitif 2008 de la ville, ligne réserve au compte 6574.

Votée à l'unanimité

12/ Demande de subvention pour l'organisation du congrès national des marchés de France qui se tiendra les 23, 24 et 25 février 2009 à Grenoble.

La Fédération Nationale des Syndicats des Commerçants Non Sédentaires (FNSCNS), qui regroupe des associations départementales, a notamment pour objectif de créer et voir perdurer des marchés de détail locaux qui constitue à part entière un service aux habitants.

Dans cet esprit, en 2005, l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés de l'Isère (ADPMI), à travers sa Présidente, Madame Marie Amore a contribué à la mise en place et au développement du marché d'Eybens.

Dans le cadre de l'organisation du congrès national des marchés de France, qui se déroulera du 23 au 25 février 2009 à Grenoble, l'ADPMI sollicite une subvention de 500 €, auprès de la ville d'Eybens.

Le Conseil municipal autorise le Maire à verser cette subvention et ainsi participer au bon fonctionnement de cette association partenaire.

Cette somme est prévue au Budget Primitif 2008 de la ville, ligne réserve au compte 6574.

Votée à l'unanimité

13/ Challenge de la ville d'Eybens – Smash Tennis club

Le 21 mai 2008 se sont tenues les finales du grand prix de la ville d'Eybens organisées par le Smash Tennis club d'Eybens.

Afin d'aider l'association à prendre en charge le coût de cette manifestation, le Conseil municipal décide de lui allouer la somme de 300 € prévue sur la ligne 6574 D 730 - Prix de la Municipalité.

Votée à l'unanimité

14/ Challenge de la ville d'Eybens – Basket-ball club Eybens-Poisat

Le 8 juin 2008 a eu lieu le grand prix de la ville d'Eybens aux gymnases Fernand Faivre et Roger Journet, organisé par le Basket-ball Eybens-Poisat.

A cette occasion, 26 équipes se sont rencontrées ce qui représente environ 200 participants.

Afin d'aider l'association à prendre en charge le coût de cette manifestation, le Conseil municipal décide de lui allouer la somme de 300 € prévue sur la ligne 6574 D 730 Prix de la Municipalité.

Votée à l'unanimité

15/ Subvention de « niveau national »

Comme le prévoient les critères d'attribution de cette aide détaillés dans la convention de partenariat Ville-Office Municipal des sports, et suite aux résultats sportifs 2007-2008, le Conseil municipal décide d'allouer à la Joyeuse Boule d'Eybens, évoluant en catégorie Elite, la somme de 7 623 €.

Cette somme est prévue au compte 6574 D 730 « niveau national ».

Votée à l'unanimité

16/ Financement encadrement - Basket-ball Club Eybens-Poisat

La convention de partenariat liant l'Office Municipal des Sports à la ville d'Eybens prévoit une participation à l'organisation par les associations sportives de stage pendant les vacances scolaires.

Pour l'année 2008, le club de basket-ball Eybens-Poisat a proposé des stages d'animation ouverts aux jeunes Eybinois licenciés ou non de l'association.

En complément des actions déjà menées dans ce cadre durant l'été 2008, le club de basket-ball Eybens-Poisat a mené des actions durant les petites vacances scolaires de l'année 2008.

En contrepartie de cet investissement, il est proposé d'allouer une subvention, établie selon les éléments suivants :

- du 3 au 4 janvier (18 enfants) : 240 €

- du 28 au 29 février (17 enfants) : 235 €
 - du 24 au 25 avril (20 enfants) : 250 €
- soit 725 € au Basket ball Club Eybens Poisat

Afin d'aider l'association à prendre en charge le coût de ces stages, le Conseil municipal décide de lui allouer ce montant prévu sur la ligne 6574 D 730 « Encadrement ».

Votée à l'unanimité

17/ 3^{ème} National Pétanque Eybens 38 – Amicale pétanque club

Les 5, 6 et 7 septembre 2008 se déroulait le 3^{ème} concours National de pétanque à Eybens. Cette manifestation ayant pour nom « National Eybens 38 » a rassemblé jusqu'à 240 équipes triplettes.

Afin d'aider le club à supporter le coût de ces dépenses, le Conseil municipal décide de lui allouer la somme de 2 000 €.

Cette somme est prévue au compte 6574 D 730 « Événements exceptionnels ».

Votée à l'unanimité

18/ Projet spécifique – Club des Cyclos Eybens-Poisat

Le club des Cyclos Eybens/Poisat a organisé un séjour en Alsace du 31 mai au 8 juin 2008 avec la réalisation d'un circuit cyclotouriste réparti sur 8 jours.

Les 6 étapes reliaient des villes situées dans la plaine d'Alsace (Obernai, Munster, Fribourg) avec différents parcours en fonction des niveaux des participants avec des passages par les cols situés dans le massif des Vosges (col de la Schlucht, le Petit et Grand Ballon).

Au total, entre 563 et 704 km ont été parcourus par les membres de l'association.

Afin d'aider le club à supporter le coût de ces dépenses, le Conseil municipal décide de lui allouer la somme de 500 € - compte 6574 D730 ligne « projets spécifiques ».

Votée à l'unanimité

19/ Emploi partagé Ville d'Eybens – Basket Ball Eybens-Poisat

Conformément aux accords passés entre la Ville d'Eybens et le club de Basket Ball Eybens-Poisat concernant l'emploi partagé, il avait été convenu qu'une personne titulaire du brevet d'État de Basket serait mis à disposition du club à hauteur de 50 % d'un temps de travail et serait pris en charge par la Ville d'Eybens pour la moitié de ce coût.

Ainsi, sur la période du 1^{er} septembre 2007 au 31 octobre 2008, le club de basket-ball Eybens-Poisat a fait état d'une dépense de 16 092,69 €.

Le Conseil municipal décide d'apporter une aide, pour cet emploi partagé, d'un montant de 8 046 €. Cette somme est prévue sur la ligne 6574 D 730, « Emploi basket ».

Votée à l'unanimité

20/ Subvention exceptionnelle - Judo club d'Eybens

Suite à la demande d'amélioration formulée par plusieurs associations utilisatrices de la salle polyvalente, la Ville avait convenu d'apporter sa participation financière à l'achat de sous-tapis nécessaires à une plus grande souplesse du tatami.

Le club de judo d'Eybens ayant financé l'achat des sous-tapis pour un montant de 2 797 €, le Conseil municipal a apporté une aide exceptionnelle de 2 000 € en 2007 afin de soutenir cette association dans cette acquisition.

Le Conseil municipal décide de compléter cette aide en attribuant une subvention exceptionnelle de 797 €.

Cette somme est prévue au compte « 6574 SPO D730 ».

Votée à l'unanimité

21/ Contrat d'aide à l'autofinancement : saison 2007-2008

Un contrat d'aide à l'autofinancement est proposé aux clubs sportifs eybinois qui ont fait des efforts pour s'autofinancer durant l'année, afin qu'ils puissent mener à bien, entre autres, des actions de formation en direction de leurs adhérents, encadrer des écoles de sport, organiser des manifestations régionales.

Sur les 18 associations pré-sélectionnées (pratiquant un sport fédéral de compétition et ayant l'appellation Eybens dans leur intitulé), 8 d'entre elles ont retourné leur dossier.

Ceux-ci étant complets (respect des 4 critères), les clubs concernés bénéficieront d'une aide égale à 25 % de l'autofinancement dégagé pendant la saison sportive 2007-2008, ce montant ne pouvant pas dépasser la somme perçue par le club au titre de la subvention de fonctionnement de l'année en cours.

Clubs retenus et subventions correspondantes :

Basket-ball Eybens-Poisat	3 421 €
Amicale Laique Echirolles-Eybens Tennis de table	1 027 €
Eybens Sport Adapté	620 €
Handball club	2 001 €
Joyeuse Boule Eybens	1 989 €
Olympique Club Eybens	6 648 €
Smash Tennis Club Eybens	1 007 €

Le total de ces sommes est de 16 713 €.

Ces sommes sont prévues au compte 6574 D 730 « aide à l'autofinancement ».

Votée à l'unanimité

22/ Subvention exceptionnelle - l'Olympique club d'Eybens

Le club de football l'Olympique club d'Eybens a obtenu au cours de la saison 2007-2008 d'excellents résultats.

L'équipe moins de 18 ans a atteint le 32^{ème} de finale de la Coupe Gambardella (Coupe de France des juniors) et a évolué durant toute la saison dans le championnat « Promotion de Ligue », niveau régional.

L'équipe moins de 15 ans a participé durant la saison 2007-2008 au championnat « Promotion de Ligue », niveau régional et s'est maintenue à ce niveau.

L'équipe des Benjamins à 9 a participé à la coupe régionale et s'est inclinée face aux Benjamins de l'Olympique Lyonnais en finale de cette compétition.

Afin d'aider l'association à faire face à l'ensemble des coûts induits par ces résultats qui ont influé de façon importante sur son budget, le Conseil municipal décide de lui allouer la somme de 4 500 € sur la ligne 6574 – « événement exceptionnel ».

Votée à l'unanimité

23/ Subvention pour frais de transport – Hand Ball Club

Dans le cadre de la convention de partenariat qui lie la ville d'Eybens et les clubs évoluant au niveau régional, il est prévu une participation aux frais de transports.

Le Conseil municipal décide d'allouer la somme de 1 214,15 € au Handball club d'Eybens au titre des déplacements effectués par l'entente Handball pôle sud (déplacements de septembre 2007 à mars 2008). Ces sommes sont prévues au compte 6574 D 730 «Frais de transports».

Entente Hand N° de fiche	date	Lieu	Distance	Remboursement
13/2007	2/12/2007	Groisy la Filière 74	121	62,92
13/2007	25/11/2007	Etoile/Rhône 26	109	56,68
13/2007	25/11/2007	Etoile/Rhône 26	109	56,68
12/2007	11/11/2007	Le Pouzin 07	127	164,95
11/2007	21/01/2007	Guilherand 07	100	52,00
10/2007	22/09/2007	Le Teil 07	151	176,99
4/2008	9/03/2008	Annecy 74	108	56,16
3/2008	9/02/2008	Bonneville 74	144	231,89
3/2008	9/02/2008	Loriol 26	124	170,37
1/2008	19/01/2008	Le Teil 07	151	185,51
TOTAL				1214,15

Votée à l'unanimité

24/ Frais de transports - JBE, Diagonale, Basket Ball

Dans le cadre de la convention de partenariat qui lie la ville d'Eybens et les clubs évoluant au niveau régional, il est prévu une participation aux frais de transports. Le Conseil municipal décide d'allouer la somme de 136 € au club de la Joyeuse Boule d'Eybens (déplacements du 13 septembre au 8 novembre 2008), la somme de 56 € au club de la Diagonale d'Eybens (déplacements du 11 novembre 2008), la somme de 1 077 € au club Basket Ball Eybens Poisat (déplacements du 7 septembre au 9 novembre 2008). Ces sommes sont prévues au compte 6574 D 730 «Frais de transports ».

JBE	13&14/09/08	Montauban	82	590	65,00	
JBE	20&21/09/08	Annecy	74	108	28,08	
JBE	27 &28/09/08	Bourg les valence	26	97	0,00	<100km
JBE	4/5/10/08	Le Cheylard	7	165	42,90	
JBE	1&2/11/08	Belley	1	93	0,00	<100km
JBE	08/11/08	Gap	5	97	0,00	
DIAGONALE	19/10/08	Gap	5	97	0,00	<100km
DIAGONALE	09/11/08	Annecy	74	108	56,16	
						Total JBE 135,98
						Total Diagonale 56,16

BASKETBALL	27/09/08	Mauves	7	108	84,24	
BASKETBALL	28/09/08	Chavanay	42	111	86,58	
BASKETBALL	11/10/08	Tarare	69	160	124,80	
BASKETBALL	11/10/08	St Vallier	26	114	88,92	384,54
BASKETBALL	20/09/08	Montelimar	26	148	115,44	
BASKETBALL	20/09/08	Annecy	74	108	84,24	
BASKETBALL	21/09/08	Annemasse	74	153	119,34	
BASKETBALL	27/09/08	St Foy les Lyons	69	119	92,82	411,84
BASKETBALL	08/11/08	Bourg les Valences	26	97	0,00	
BASKETBALL	09/11/08	Thonon les Bains	74	187	145,86	TOTAL Basket
BASKETBALL	07/09/08	Bollène	26		0,00	préparation tournoi
BASKETBALL	28/09/08	Tain Toumon	7	173	134,94	280,8
						1077,18

Votée à l'unanimité

25/ Subvention frais de transports - Aleett, Handball, ESA, OCE

Dans le cadre de la convention de partenariat qui lie la ville d'Eybens et les clubs évoluant au niveau régional, il est prévu une participation aux frais de transports. Au titre de leur championnat respectif, le Conseil municipal décide d'allouer la somme de 738,92 € (déplacements du 12 janvier au 21 septembre 2008) et 388,96 € (déplacements du 20 septembre au 25 octobre 2008) soit 1 127,88 € au total au club ALEETT -Amicale Laïque Eybens-Echirrolles Tennis de Table-, la somme de 583,03 € au club du Handball (fiche N°7 déplacements du 20 au 29 septembre 2008), la somme de 841,62 € au club ESA -Eybens Sport Adapté- (déplacements du 2 février au 4 juillet 2008) et la somme de 996,35 € au club OCE -Olympique Club d'Eybens- (déplacements du 13 septembre au 12 octobre 2008). Ces sommes sont prévues au compte 6574 D 730 «frais de transports».

club	date	Lieu	Dep	Rembst	Info	
ALETT	20/09/08	Lyon	69	58,24	OK	
ALETT	20/09/08	Aix les Bains	73	98,28		
ALETT	04/10/08	Bourg en Bresse	1	94,64	OK	
ALETT	04/10/08	St Romain de Jalinas	38	0,00	Département 38	
ALETT	11/10/08	Cran Gevrier	74	55,12	OK	TOTAL ALETT
ALETT	25/10/08	Meyzieu	69	27,56	OK	
ALETT	25/10/08	Cran Gevrier	74	55,12	OK	388,96

club	date	Lieu	Dep	dist - Allé	Rembst	commentaire
ALETT	12/01/08	St Jean de Maurienne	73	105	54,60	
ALETT	26/01/08	Le Cheylard	7	165	85,80	
ALETT	09/02/08	Rillieux	69	117	60,84	
ALETT	09/02/08	Cluses	74	167	86,84	
ALETT	09/02/08	Coteau	42	198	102,96	
ALETT	16/02/08	Roanne	42	203	105,56	
ALETT	09/03/08	Ozon	63	294	65,00	
ALETT	29/03/08	Reignier	74	142	73,84	total ALETT
ALETT	12/04/08	Montbrison	42	199	103,48	738,92
HANDBALL	20/09/08	Sallanches	74	128	133,12	
HANDBALL	21/09/08	VILLEURBANNE	69	108	112,32	total Handball
HANDBALL	27/09/2008	NIMES	30	251	337,59	583,03

club	date	Lieu	Dep	Rembst	commentaire	
ESA	24/05/08	Dardilly	69	32,24	Total esa (boule Lyonnaise)	ESA
ESA	19/06/08	Toulouse	31	260,00	pas de mini bus	
ESA				0,00	292,24	
ESA	01/12/07	Annecy	74	0,00	Année 2007	
ESA	14/06/08	Annecy	74	84,24	total esa (escalade)	
ESA	3-4/07/08	La Roche sur Yon	85	130,00	214,24	
ESA	01/12/07	Die	26	0,00	Année 2007	
ESA	02/02/08	Bourg en Bresse	1	189,28	total esa (Basket)	
ESA	01/03/08	Thonon les Bains	74	145,86	335,14	841,62

OCE	13/09/2008	Valence	26	0,00	<100km
OCE	13/09/2008	Merville sur Saône	69	365,35	
OCE	28/09/2008	Chavanuy	42	315,50	total OCE
OCE	12/10/2008	Aime	73	315,50	996,35

Votée à l'unanimité

26/ Augmentation des loyers des logements et garages communaux au 1^{er} janvier 2009

Conformément à la délibération du Conseil municipal du 7 juin 2001, les loyers des logements et garages communaux augmentent chaque année, sur la base de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE. L'augmentation se calcule en fonction de la variation entre :

L'Indice de Référence 2^{ème} trimestre 2007 : 113,37

et le nouvel Indice du 2^{ème} trimestre 2008 : 116,07

La revalorisation annuelle des loyers est donc plafonnée à + 2,38%.

Le Conseil municipal autorise cette revalorisation.

Votée à l'unanimité

27/ Attribution de numérotation de voirie

Suite à réalisation d'un studio dans une maison située 10 rue de Valmy (parcelle AT0060), et compte tenu du positionnement de l'entrée indépendante de celui-ci sur la rue des Arraults, il est proposé d'attribuer à ce studio le numéro de voirie suivant :

10, rue des Arraults – 38320 EYBENS

Le Conseil municipal autorise le Maire à attribuer ce numéro de voirie à ce studio.

Votée à l'unanimité

28/ Autorisation de dépôt de permis de construire SARL PROMIALP

La commune d'Eybens est propriétaire de deux parcelles cadastrées AL0012 (1 010 m²) et AL0013 (2 254 m²) situées 85 et 87 avenue Jean Jaurès.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) précise que l'avenue Jean Jaurès est un axe structurant essentiel de la commune qui doit être affirmé et consolidé par une densification raisonnée. La SARL PROMIALP propose de réaliser sur ce tènement une opération immobilière comprenant des logements en accession et en locatif.

Dans un premier temps, il convient d'autoriser la SARL PROMIALP à travailler sur ce projet et à déposer un permis de construire correspondant aux orientations données par le PADD et respectant les règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Le Conseil municipal autorise :

- la SARL PROMIALP à pénétrer sur le terrain ainsi que les techniciens mandatés par cette SARL pour effectuer les études préalables nécessaires (lever topographique, étude du sol...),
- la SARL PROMIALP à déposer un permis de construire sur ce terrain.

Votée à l'unanimité

29/ Marché d'assurances pour la commune d'Eybens

Les marchés relatifs aux services des prestations d'assurance, pour la commune d'Eybens concernant les dommages aux biens immobiliers et mobiliers et la flotte de véhicules terrestres à moteur et accessoires, arrivent à terme le 31 décembre 2008.

L'article 26 du code des marchés publics précise que pour les marchés de services estimés entre 206 000 € HT et 5 150 000 € HT, le pouvoir adjudicateur doit choisir parmi une des procédures formalisées.

Le Conseil municipal en délibération du 3 juillet 2008, visée en préfecture le 11 juillet 2008, a autorisé le

Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Durée du marché : 5 ans, prenant effet le 1^{er} janvier 2009, divisé en deux lots :

Lot 1 : dommages aux biens immobiliers et mobiliers,

Lot 2 : Flotte de véhicules terrestres à moteur et accessoires.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 27 juillet 2008 (date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence à la publication).

La date limite de réception des offres était fixée au 2 octobre 2008 à 12 h.

La Commission d'Appel d'Offres, régulièrement réunie le 14 octobre 2008, a procédé à la sélection des candidatures, pour chacun des deux lots, ainsi qu'à l'ouverture des offres pour les candidatures retenues.

Les dossiers ont été analysés par la société ACT C. VANNIER, audit en assurance.

La Commission d'Appel d'Offres, régulièrement réunie le 4 novembre 2008, a procédé à l'analyse des offres des candidats admis, pour chacun des deux lots et les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

Lot 1 : Dommages aux biens immobiliers et mobiliers

Société : SMACL

Lot 2 : Flotte de véhicules terrestres à moteur et accessoires

Société : GROUPAMA

Le Conseil municipal autorise le Maire, représentant du Pouvoir Adjudicateur, à signer les marchés suivants :

LOT 1 : Dommages aux biens immobiliers et mobiliers

Société : SMACL

Montant : 31 422,61 € TTC

LOT 2 : Flotte de véhicules terrestres à moteur et accessoires

Société : GROUPAMA

Montant : 17 786 € TTC

Votée à l'unanimité

30/ Avance consentie à Territoires 38 pour le Pôle petite enfance

Par un contrat de mandat public, en date du 10 juillet 2008, pour l'aménagement d'un pôle petite enfance à Eybens, conformément aux dispositions de la loi N° 85-704 du 12 juillet 1985 (articles 3 et suivants), le maître de l'ouvrage a décidé de déléguer au mandataire le soin de faire réaliser les aménagements intérieurs et extérieurs du pôle petite enfance en son nom et pour son compte.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle (valeur mars 2008) découlant du programme défini par la commune est de 1 000 000,00 € HT, soit 1 196 000,00 € TTC.

Pour réaliser ces travaux, lancer et payer les honoraires afférents, Territoires 38 demande, conformément à l'article 15,2 du contrat de mandat, de lui verser une avance de 59 800,00 € TTC.

Territoires 38, au fur et à mesure de l'avancement de l'opération, fournira à la commune des états de dépenses successifs auxquels seront joints les justificatifs détaillant les dépenses ainsi que les demandes d'acomptes, ceci à concurrence de 1 000 000,00 € HT soit 1 196 000,00 € TTC.

Le Conseil municipal autorise le Maire à accéder à la demande de territoires 38 et de lui verser cette avance de 59 800,00 € TTC et de signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votée à l'unanimité

31/ Demande d'approbation du projet de l'aménagement intérieur du pôle petite enfance

Par un contrat de mandat public, en date du 10 juillet 2008, pour l'aménagement d'un pôle petite enfance à Eybens, conformément aux dispositions de la loi N° 85-704 du 12 juillet 1985 (articles 3 et suivants), le maître de l'ouvrage a décidé de déléguer au mandataire le soin de faire réaliser les aménagements intérieurs et extérieurs du pôle petite enfance en son nom et pour son compte.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle (valeur mars 2008) découlant du programme défini par la commune est de 1 000 000,00 € HT, soit 1 196 000,00 € TTC.

La maîtrise d'oeuvre de cette opération a été confiée au cabinet d'architecture Groupe 6.

Le projet (PRO), ainsi que son montant définitif de 824 500,00 € HT, soit 986 102,00 € TTC, ont été présentés par l'équipe de maîtrise d'oeuvre le 20 novembre 2008.

Le Conseil municipal autorise le Maire à approuver le projet (PRO) ainsi que son montant définitif de 824 500,00 € HT, soit 986 102,00 € TTC.

Votée à l'unanimité

32/ Achat d'une parcelle avenue Jean Jaurès

La commune a décidé d'embellir le secteur de l'avenue Jean Jaurès situé coté Nord. Une partie des travaux est déjà réalisée avec l'aménagement d'un square à la place de l'ancien jeu de boules désaffecté. Il est envisagé dans l'avenir de retravailler la voie de desserte des immeubles situés entre la rue Eugène Ravanat et la voie ferrée en réaménageant le stationnement et créant de nouvelles plantations. Pour réaliser cela, il est nécessaire de racheter une parcelle de 39 m² provenant de la division de la parcelle cadastrée AD0019 contenant 570 m², aujourd'hui propriété de Monsieur Pijolet qui a donné son accord.

Le prix convenu avec le vendeur est identique à celui qui a été pratiqué par la commune très récemment lors de l'acquisition d'une parcelle à Monsieur Fileppi, soit 100,80 € le m².

Le Conseil municipal autorise le Maire :

- à signer les documents d'arpentage permettant la création de la parcelle de 39 m² en question,
- à signer les documents nécessaires à l'acquisition de cette parcelle au prix de 3 931,20 €

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 14 (achat d'une parcelle avenue Jean Jaurès) du Conseil municipal du 5 juin 2008, déposée en Préfecture le 17 juin 2008.

Votée à l'unanimité

33/ Demande pour autoriser Territoires 38 à signer un marché

Pour la réalisation d'un bassin de rétention des crues du Verderet, sur la ZAC des Ruires, à Eybens, il a été confié à Territoires 38, une convention de mandat, notifiée le 26 mai 2000, complétée par un avenant N° 1 en date du 3 novembre 2005, portant sur la contenance totale du bassin de rétention portée à 55 000 m³, sur la réévaluation du coût de l'ouvrage fixée à 1 433 541,00 € HT, soit 1 714 515,00 € TTC, ainsi que la modification du montant des honoraires du mandataire, d'un montant forfaitaire de 42 000,00 € HT, soit 50 232,00 € TTC.

Pour réaliser les travaux de terrassements et VRD pour la mise en place d'un premier bassin de rétention de 5 000 m³ au sein de la ZAC des Ruires (secteur du Crêt), à Eybens, un appel d'offres a été lancé par Territoires 38.

Le Conseil municipal autorise Territoires 38, mandataire, de signer le marché avec le groupement CARRON/FILEPPI, désigné par la commission d'appel d'offres du 25 novembre 2008, en Mairie d'Eybens, pour un montant de 201 897,35 € HT soit 241 469,23 € TTC.

Votée à l'unanimité

34/ Demande de subvention auprès du Conseil général pour l'aménagement du Centre de l'enfance au lieu-dit Les Flandrus

La commune d'Eybens avait envisagé de restructurer et agrandir le centre de l'enfance, actuellement situé avenue de Poisat, et une lettre d'intention de demande de subvention auprès du Conseil général avait été déposée en février 2007.

En novembre 2008, la commune s'est portée acquéreur d'un tènement foncier de 23 hectares, 64 ares et 45 centiares comprenant deux bâtisses et situé à cheval sur les communes d'Eybens, de Bresson et de Brié-et-Angonnes.

Le projet envisagé est de transformer ces maisons en centre de loisirs pour les enfants de 3 à 10 ans, d'une capacité d'une centaine d'enfants.

Pour réaliser ce projet, il sera nécessaire, outre le réaménagement des maisons, de modifier l'accès à celles-ci, depuis la rue de l'Eglise à Bresson, de refaire la viabilisation de ces maisons ainsi que leurs abords et d'aménager des espaces extérieurs pour permettre aux enfants de profiter pleinement de ce futur équipement.

Le Conseil municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil général pour ce projet.

Votée à l'unanimité

35/ Coopération décentralisée au Liban

La ville de Brital a mené des activités socioculturelles et artistiques pendant l'été 2008. Le souhait de l'équipe municipale est de prolonger ces actions.

Les jeunes volontaires qui participaient à ces actions d'été ont émis le souhait de créer un comité de suivi afin d'appuyer la municipalité sur la mise en place d'un centre culturel municipal qui proposerait des activités à l'année.

Il est prévu de recevoir un élu et un technicien pour une durée de cinq jours afin de leur permettre d'appréhender le travail de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation des actions de ce centre dans les domaines culturels mais également de l'environnement, de la santé...

La formation permettra aux participants d'être les relais auprès des élus et de l'équipe de jeunes volontaires afin d'enrichir la réflexion sur les offres en direction des habitants.

Les frais de ce stage (hébergement, restauration, transports locaux) sont inscrits dans le budget 2008 de la coopération décentralisée, les crédits sont prévus sur l'article 6257.

Votée à l'unanimité